

Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA

Bulletin N°8

SUPPRESSION DES TASS : une première victoire qu'il faudra confirmer

Le 8 juin est paru un article bien informé du journal Les Echos annonçant que le gouvernement avait décidé de « reprendre à zéro le projet de regroupement des tribunaux des affaires de Sécurité sociale »

De quoi s'agit-il ?

Après les juges d'instruction passés à la trappe et le « charcutage » des conseils de prud'hommes, Rachida DATTI alors ministre de la justice, envisageait de s'attaquer aux Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS).

Son objectif était d'en supprimer 44. Les dossiers gérés jusque-là par ces tribunaux auraient été repris par des TASS de rattachement.

Or, devant ces juridictions sont plaidées des milliers d'affaires qui concernent non seulement les victimes de l'amiante mais aussi toutes les victimes d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail (refus de reconnaissance, actions en faute inexcusable de l'employeur...) Ce sont encore les plus faibles, souvent blessés ou mutilés par le travail qui auraient eu à pâtir d'une mesure s'inscrivant pleinement dans la rationalisation et la suppression des services publics.

En effet, Elle aurait rendu plus difficile les actions judiciaires des victimes du travail, en leur imposant des trajets pouvant dépasser 100 kilomètres, alors que jusqu'à présent ce n'était pas le cas.

Notre département était très directement concerné dans la mesure où le TASS de DRAGUIGNAN figurait sur la liste des tribunaux à supprimer.

Ainsi donc, les dracénois auraient dû se rendre à TOULON et faire 86 kilomètres pour que leurs affaires soient plaidées !! Ces transferts et surcharges de travail pour le TASS de TOULON auraient aggravé les délais d'attente des jugements qui sont déjà d'une année en moyenne. En fait, tout se passe comme si l'on voulait décourager les salariés et leurs ayants droit d'aller en Justice pour obtenir une réparation équitable de leurs préjudices et faire reconnaître la responsabilité de ceux qui ont brisé leur vie.

On retrouve bien la « la patte » de SARKOZY qui ne manque jamais une occasion de répondre positivement aux demandes du MEDEF dédouanant ainsi les employeurs de leurs responsabilités.

Dans plusieurs régions la riposte s'est organisée donnant lieu à d'importantes mobilisations. Elles ont porté leurs fruits. L'article des Echos annonce que Brice HORTEFEUX, « soucieux de déminer le terrain », a décidé d'abandonner les préconisations de son prédécesseur, Xavier BERTRAND. « En l'état, le projet pénalise trop l'accessibilité de ces tribunaux pour les particuliers requérants, souvent en grande difficulté sociale, et les nécessités d'aménagement du territoire n'ont pas été assez prises en compte », aurait expliqué son entourage. L'article annonce qu'une mission sera confiée « à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection des services judiciaires pour établir de nouvelles propositions d'ici à la fin de l'année ». Le ministère du Travail recommande un transfert progressif vers le ministère de la Justice de la gestion des TASS, laquelle aujourd'hui lui incombe.

C'est donc un premier recul du gouvernement devant la vague de protestations soulevée par son projet, mais ce projet peut revenir sous une autre forme. Il faudra rester vigilant.

Jean HERQUIN

AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX VICTIMES ET LEURS AYANTS DROIT

Notre association en coopération avec l'ARDEVA SUD-EST travaille à la mise en place de groupes de parole destinés aux personnes atteintes de maladies professionnelles ainsi qu'aux personnes ayant perdu un être cher (époux, père, etc.)

Libérer la parole ; soulager ses angoisses tel est le but de ces séances.

Elles seront dirigées par des psychologues et seront intégralement financées par notre association.

Afin de pouvoir organiser au mieux ces groupes de parole il est très important de connaître le nombre de personnes susceptibles d'y participer afin de déterminer le nombre de séances, leur périodicité, et donc la fréquence de la location de la salle.

Au mois de mai nous avons envoyé des lettres pour vous informer de ce projet et bien sûr les personnes ayant répondu favorablement sont enregistrées.

Nous les contacterons par téléphone pour connaître leurs disponibilités lorsque le projet sera au point.

Pour les autres qui découvrent cette possibilité nous vous invitons à nous renvoyer ce coupon réponse ou à nous téléphoner le mardi à la permanence de l'ASAVA au

04 94 22 26 09

Gérard LAUGIER

Coupon réponse pour participer aux groupes de parole.

A renvoyer à l'ASAVA Le Drakkar A Avenue du Port de plaisance 83000 Toulon

Madame, Monsieur :

Nombre de personne(s) participante(s) : Date..... Signature

.....

OU EN EST-ON A L'ASAVA ?

Votre association qui a presque 2ans et demi d'existence compte en ce mois de septembre 366 adhérents à jour de leur cotisation.

Nous pensions en la créant que nous serions utiles. Je crois que la réalité nous donne raison. Derrière ce chiffre il y a des copains partis à l'ACAATA, mais il y a aussi des malades, des veuves, des ayants droit et malheureusement 4 des nôtres qui nous ont quittés depuis le début de l'année, emportés par une sale maladie consécutive aux poussières d'amiante.

Depuis le 1 avril 2007 nous avons traité 73 dossiers d'indemnisation pour maladies professionnelles.

CONCERNANT LES DOSSIERS ACAATA

- 192 dossiers ACAATA (pour le 100% du salaire) ont été adressés au cabinet d'avocats.
- 62 dossiers sont frappés par la prescription quadriennale.
- 127 dossiers (à la fin juin) étaient traités par le cabinet de Marseille.
- 34 requêtes ont été adressées au tribunal administratif,
- 93 au ministère de la défense et 25 autres ont été traitées au mois de juillet.

Comme vous le constatez tout se déroule normalement et vous avez, pour la plupart reçu un courrier des avocats vous informant de la prise en compte de votre affaire.

Donc nous continuons ensemble la bataille. Comme on dit à l'arsenal : «on ne lâche rien».

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le montrer lors des prochaines audiences devant les tribunaux.

Alain GERARD

COMPTE-RENDU DE RENCONTRE AVEC G. LEVY

1^{ère} ADJOINTE AU MAIRE DE TOULON

Une délégation composée d'André CAGNON représentant l'ARDEVA SUD-EST, Christian FORASETTO et Jean HERQUIN pour l'ASAVA à rencontré G. LEVY le 21 août 2009.

L'entretien a porté sur le projet d'une stèle commémorative en mémoire aux victimes de l'amiante de l'aire toulonnaise. Projet commun aux deux associations ARDEVA et ASAVA pour lequel la première adjointe s'est engagée à :

- Le soumettre au maire avec son avis favorable
- Réfléchir sur un lieu d'implantation de la stèle qui soit significatif et approprié.
- Examiner avec d'autres partenaires (type TPM) l'aide financière à la réalisation de la stèle en marbre. Elle-même, comme députée, s'est engagée à nous aider.

On peut considérer que l'entretien a été positif. Il reste à veiller maintenant à la concrétisation de ces engagements. Nous en reparlerons lors de notre Assemblée Générale du 1er octobre.

Christian FORASETTO

LES SALARIES NE SONT PAS DES DELINQUANTS

Mardi 1er septembre je regardais comme souvent les infos à la TV. La présentatrice informe que 6 salariés de CONTINENTAL venaient d'écoper de 3 à 5 mois de prison avec sursis pour avoir «déménagé» le mobilier de la sous-préfecture de Compiègne dans le cadre du conflit social qui oppose les salariés à la direction. A cela s'ajoutent 60 000€ d'amende et les dommages et intérêts sont encore à venir. Autant dire que les juges n'ont pas fait dans la dentelle ! Certes il y a eu violence et casse de matériels. Mais comment ne pas comprendre le désespoir de ces hommes et femmes au nombre de 1120 à qui l'on ôte leur emploi c'est-à-dire leur salaire qui leur permet de vivre et de faire vivre leur famille ?

De quel côté est la violence la plus brutale ? Du côté des salariés qui brisent un ordinateur ou du côté du conseil d'administration de CONTINENTAL qui plonge ses salariés dans l'angoisse du chômage et de la précarité ? **Qui est cynique, calculateur et brutal dans la prise de décisions ?** Le salarié qui laisse exploser sa colère dans le bureau de la sous-préfecture ou bien l'administrateur en costard cravate dans la salle de direction climatisée qui ne conçoit les choses qu'en termes de rentabilité financière de l'entreprise pour «gaver» les actionnaires et qui dresse froidement la liste des licenciés ?

Le capital contre les hommes : on n'en est pas sorti quoi qu'en disent certains.

Cette triste affaire qui n'honore pas la justice de classe de notre pays (suivant que tu seras riche ou pauvre elle te sera rendue !) m'a ramené quelques années en arrière et m'a inspiré cette réflexion.

Quant à l'arsenal de TOULON en 1998, nous avons passé par la fenêtre le bureau du directeur. Qui étaient les plus violents ? Nous ou la direction Parisienne et locale qui voulaient nous priver de la réparation du VAR et du JULES VERNE alors que nous avions les compétences et les moyens de rendre correctement ce travail à la marine nationale ? Là encore poser la question c'est y répondre.

Aujourd'hui on voudrait assimiler les salariés qui luttent à des délinquants.

Poussés dans leurs derniers retranchements par des directions confortées par le gouvernement et le MEDEF dans leurs refus de négocier, ils «pètent les plombs» et occasionnent des dégâts bien dérisoires au regard de la souffrance qu'ils endurent et du sombre destin qui s'offre à eux après avoir consacré leur vie à la prospérité de leurs entreprises La délinquance «en col blanc» elle, n'est pas inquiétée et continue à prospérer. Des milliards d'euros vont aux banques (et non à l'emploi) qui ne changent rien au système. On désigne à la vindicte populaire les traders pour mieux dissimuler et épargner les détenteurs de fortunes et les actionnaires qui sont les véritables responsables de la crise d'un système capitaliste vérolé.

C'est profondément injuste et cela me révolte.

Je suis d'autant plus révolté que les victimes de l'amiante ne sont pas loin d'être traitées de la même façon que les salariés (qu'elles ont été pour l'essentiel).

Elles sont empoisonnées (ou susceptibles de l'être) et les coupables coulent des jours heureux. Avec la suppression du juge d'instruction le gouvernement retarde d'autant la tenue d'un procès pénal de l'amiante à leur égard. On va continuer à lutter pour l'obtenir. On sera des milliers à PARIS le 10 octobre pour l'exiger.

Jean HERQUIN

MANIFESTATION NATIONALE A PARIS LE SAMEDI 10 OCTOBRE 09

Comme chaque année l'ANDEVA organise une manifestation nationale des victimes de l'amiante à PARIS. Celle-ci se déroulera sur le thème de l'obtention d'un grand procès pénal de l'amiante qui reste à gagner en France alors qu'en Italie, les responsables d'ETERNIT passeront devant les juges au mois de décembre ! (voir internet, sur le site de l'ANDEVA le compte rendu de la manifestation des veuves de DUNKERQUE). **Depuis sa création l'ASAVA a toujours été représentée lors de ces manifestations.** Nous ne faillirons pas à la règle en 2009. Les adhérents susceptibles d'effectuer ce déplacement (qui n'est pas de tout repos !!) se feront connaître à l'association. Leur volontariat sera pris en compte au regard des places disponibles dans le TGV.....et du coût global du déplacement.

Christian FORASETTO

ASSEMBLÉE GENERALE STATUTAIRE DE L'ASAVA BOURSE DU TRAVAIL DE TOULON JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2009 DE 16H A 19H

Au delà des aspects conviviaux et fraternels, l'assemblée générale des adhérents est aussi l'unique rendez-vous annuel durant lequel chacune et chacun est appelé à donner son avis. Des votes sont exprimés. Le budget prévisionnel est adopté, le Conseil d'administration est renouvelé. Autant dire que cette réunion revêt une importance capitale pour la bonne marche de votre association.

ASSEMBLÉE QUE NOUS CLOTURERONS ENSEMBLE AUTOUR DU VERRE DE L'AMITIE

Procuration de vote à découper et à nous faire parvenir avant le 1/10/09 en cas d'absence prévue à l'A.G

Nom

Prénom

Adresse.....

Donne procuration pour toutes décisions à voter **lors de l'Assemblée Générale de l'ASAVA :**

Au bureau de l'association, ou à Monsieur :.....

Signature précédée de la mention manuscrite

Date

lu et approuvé

